

## Information Service Public 2020

Après une année 2019 riche en nouveauté, l'année 2020 c'est la période des bonnes résolutions. Notre nouvelle initiative pour ce début d'année est à destination de tous les habitants de votre commune.

En effet nous avons constaté que pas mal de personnes ont des difficultés à s'en sortir dans le cadre de leurs démarches administratives sur la plateforme en ligne de l'ANTS :

<https://ants.gouv.fr/ts.gouv.fr/>

Pour permettre aux habitants de votre commune de ne plus perdre de temps et de l'énergie afin d'obtenir leur titres sécurisés (carte d'identité, permis de conduire, et carte grise), nous avons pensé qu'il était judicieux d'accompagner nos concitoyens via un [guide pour l'ANTS](#) qui vous montre pas à pas les étapes à suivre, pour effectuer une démarche sur le site officiel du Ministère de l'Intérieur.

Publié par votre Guide Service Public: [Ruedesplaques](#)